



« Association dont le but est d'assurer un concours artistique et technique, sous les formes les plus diverses, aux comités d'entreprise et d'établissement, associations culturelles et sportives, et autres organismes pour toutes activités entrant dans le cadre des loisirs. »

## ADHÉSION TYPE 2 = 280 €

### FONCTIONNEMENT - CONDITIONS GÉNÉRALES 2018

(Document à conserver par l'adhérent)

Cette formule donne accès à nos services par internet, avec accès par authentification, réservé à l'adhérent  
**ATTENTION !** Pour ce type d'adhésion, un compte-dépôt doit être ouvert pour le règlement des places de spectacles (fonctionnement voir note jointe).

L'adhésion à SELECTION LOISIRS implique l'acceptation des conditions ci-dessous.

#### ✓ ADHÉSION

L'adhésion, collective, est valable du 1er janvier au 31 décembre 2018. Son tarif, voté en Assemblée Générale, est fixé pour toute la durée de chaque année civile. Pour toute demande d'adhésion en cours d'année, son montant sera calculé au prorata du temps restant à courir.

Un numéro d'adhésion (définitif) ainsi qu'un mot de passe confidentiel (choisi par l'adhérent) sont associés et ils identifient chaque collectivité pour tout contact avec **SELECTION LOISIRS** : prière de les noter et de les utiliser lors des consultations et réservations.

**SELECTION LOISIRS** propose, avec une participation financière, des services spécifiques complémentaires répondant à vos besoins : envoi du programme en nombre, module de gestion des subventions, etc.

#### ✓ PROGRAMME

Le programme imprimé est envoyé tous les deux mois. Il est proposé sous deux formats :

- format cahier, le plus complet, avec la mise en valeur des nouveautés (de 12 à 20 pages)
- affiche recto-verso, avec des extraits du petit format.

Des propositions d'abonnements pour la saison suivante sont à consulter dans les programmes du printemps.

**SELECTION LOISIRS** propose la réservation des manifestations sur la France entière.

Un programme mensuel (sauf Juillet) est disponible au format Microsoft Word dans le site de réservation. Il peut être téléchargé afin d'assurer une diffusion à un rythme plus régulier. L'adhérent peut y apporter d'éventuelles modifications afin de mettre en relief un évènement ou communiquer sur une opération subvention (toute correction est sous la responsabilité de son auteur).

Compte-tenu de l'actualité fluctuante du secteur des loisirs et spectacles, de nouvelles propositions peuvent être connues entre deux programmes : consulter nos services si une manifestation n'y figure pas ou si elle est annoncée par les médias.

Vos ayants-droit peuvent également consulter, sans possibilité de réserver, nos propositions et dernières mises en vente sur notre site internet [www.sloisirs-programme.com](http://www.sloisirs-programme.com) ; insérez votre code d'adhérent à 4 chiffres et le mot de passe : **PROG**).

Le nombre de programmes nécessaires à l'adhérent est à préciser sur le bulletin d'adhésion : 35 exemplaires au maximum à répartir entre grand et petit format, les demandes en nombre faisant l'objet d'un complément d'adhésion.

#### ✓ INFORMATION

**SELECTION LOISIRS** donne accès à toute manifestation pour laquelle il lui reste de la disponibilité.

Les nouvelles propositions et séances connues entre deux programmations mensuelles, sont accessibles à tout moment sur le site.

Des modifications de conditions pouvant intervenir à tout instant, tant au niveau du contenu des spectacles que des dates et des prix, l'information la plus ajustée est reprise dans les indications fournies dans la mesure où elle aura été portée à notre connaissance.

## ✓ RÉSERVATION

Les réservations sont passées par l'adhérent, tous les jours en continu, au fur et à mesure des demandes des spectateurs. A tout moment, il peut consulter le suivi de ses réservations.

Concernant le prix des places, les frais de service et de location des salles sont inclus dans le prix indiqué par **SELECTION LOISIRS** et non dans celui des billets délivrés par le fournisseur.

Pour l'organisation de sorties en groupe ou d'opérations subventions, le service réservation peut convenir avec l'adhérent d'options sur une sélection de spectacles. Dans ce second cas, un contingent est mis à disposition de l'adhérent pour l'inscription de ses demandes, seules les places effectivement réservées seront réglées, le solde étant repris par **SELECTION LOISIRS**. Les deux façons de procéder peuvent être utilisées simultanément.

La réservation des places s'effectue le plus tôt possible dès réception du programme et jusqu'à environ 18 jours avant la date choisie dans la mesure des disponibilités.

Les services de **SELECTION LOISIRS** sont ouverts du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 30 (sauf jours fériés).

## ✓ RÈGLEMENT

Le paiement des places s'effectue par prélèvement sur le compte-dépôt spectacles qui doit être ouvert auprès de **SELECTION LOISIRS** (voir note jointe).

En justificatif des réservations et pour son usage, l'adhérent procède à l'impression d'un – ou plusieurs – exemplaire(s) du bon de commande édité dans le même temps chez **SELECTION LOISIRS**.

Pour le règlement des réservations groupées et en cas de nécessité, un carnet de bons de commande est fourni pour la confirmation écrite. Il est constitué d'un coupon détachable destiné à **SELECTION LOISIRS** et d'un double autocopiant à conserver par l'adhérent en justificatif.

**Nouveau : SELECTION LOISIRS ouvre la réservation et le paiement par carte bancaire sur notre site internet à vos ayants-droit ([www.sloisirs.com](http://www.sloisirs.com)). Contactez-nous pour connaître vos identifiants d'accès.**

## ✓ ENVOI DES BILLETS

Les places sont adressées au responsable du comité ou de l'association environ une huitaine de jours avant le spectacle. Elles peuvent être expédiées directement chez les spectateurs si leur adresse personnelle a été saisie lors de la commande, les frais postaux correspondants étant prélevés sur le compte-dépôt.

**SELECTION LOISIRS** ne peut être tenu pour responsable de la non-réception des billets.

**ATTENTION !** Pour les billets non numérotés (concert, carnet-cinéma, billet pour les parcs de loisirs, promenades en bateaux, conférences et ateliers, autres loisirs, etc. et pour toutes les manifestations spécifiquement signalées) qui seraient égarés ou non reçus, aucun duplicata ni remboursement ne pourront être émis. Nous recommandons de venir les retirer dans nos bureaux. Ils peuvent être envoyés aux risques du destinataire :

- au tarif normal de la Poste ;
- en recommandé aux frais de l'adhérent (pour les envois chez les spectateurs, un forfait par envoi est prélevé sur le compte-dépôt).

Pour tous les autres billets, le duplicata peut être envisagé sous réserve d'acceptation par la salle. Aucune réclamation ne sera admise après la représentation.

Le mode de réception des billets est à préciser à la commande, lors des réservations.

Cependant, si l'adhérent souhaite qu'une même procédure soit adoptée pour l'ensemble de ses envois de billets, prière de le préciser sur le bulletin d'adhésion.

## ✓ ANNULATION

**IMPORTANT :** Ne jamais détruire un billet. Retournez-le-nous au plus vite en cas d'annulation d'un spectacle par le producteur.

Le remboursement sera effectué après recouvrement par **SELECTION LOISIRS** des sommes versées.

## ✓ VOTRE ACTIVITÉ

**SELECTION LOISIRS** adresse dans le premier trimestre de chaque année les statistiques concernant les spectacles dont la date de représentation est située dans l'année civile précédente. Nota : les adhérents type 2 devant ouvrir un compte-dépôt auprès de **SELECTION LOISIRS**, reçoivent le relevé de leurs opérations mensuellement (voir note jointe)



# SELECTION LOISIRS

Bat. C - 3e Etage  
24 Rue de Dunkerque  
75010 PARIS - Tél. : 01 49 95 98 90

✓ **TARIF ANNÉE 2018**

**ADHÉSION TYPE 2** N° \_\_\_\_\_

L'adhésion à **SELECTION LOISIRS** implique l'acceptation des conditions générales de fonctionnement jointes

Merci de compléter le bulletin d'adhésion ci-après avec précision (document à retourner chez **SELECTION LOISIRS**, conserver une copie).

**COMITE/ ASSOCIATION**

ou organisme adhérent \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Représenté(e) par M./Mme/Mlle \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ E mail \_\_\_\_\_

• Adhère à **SELECTION LOISIRS** et règle le montant de l'adhésion annuelle de **280 €**.

• Le cas échéant, somme à ajouter au montant de l'adhésion pour des services spécifiques demandés (contactez nos services pour toute précision).

\_\_\_\_\_ € Motif \_\_\_\_\_

soit un total de \_\_\_\_\_ €

Règlement de l'adhésion par :  chèque bancaire ou postal  prélèvement sur compte-dépôt

Un reçu sera adressé par **SELECTION LOISIRS** en justificatif de votre paiement.

✓ **FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Effectif approximatif de l'entreprise \_\_\_\_\_

Secteur d'activité \_\_\_\_\_

Quantité de programmes nécessaire :

• affiche recto-verso (2 par défaut) \_\_\_\_\_

• cahier petit format \_\_\_\_\_

(35 exemplaires maximum à répartir entre les deux formats, programme supplémentaire : nous consulter)

Adresse et nom du responsable culturel (**le correspondant de SELECTION LOISIRS qui reçoit les billets et les programmes**) si différents de ci-dessus :

• Nom de la collectivité adhérente \_\_\_\_\_

• Nom du correspondant M./Mme/Mlle \_\_\_\_\_

• Adresse précise \_\_\_\_\_

• Tél. direct \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_

• Tél. de la collectivité \_\_\_\_\_ Tél. standard de l'entreprise \_\_\_\_\_

• E-mail \_\_\_\_\_

## ✓RÈGLEMENT DES RÉSERVATIONS

Le règlement des places réservées via internet est effectué automatiquement par prélèvement sur le compte-dépôt et régularisé à fin de mois (cf. note jointe, prière de contacter nos services pour de plus amples informations si nécessaire).

L'adhérent procède à l'ouverture de son compte-dépôt par un versement de \_\_\_\_\_ €, ce montant constituant l'avance à maintenir chaque mois sur le compte.

Pour les adhérents en cours de renouvellement et fonctionnant déjà en compte-dépôt, merci de rappeler ici le montant actuellement convenu soit \_\_\_\_\_ €.

## ✓ENVOI DES BILLETS

Le mode de réception des billets est à préciser à la commande, lors des réservations. Cependant, et uniquement si l'adhérent souhaite qu'une même procédure soit systématiquement adoptée pour l'ensemble des envois de billets, prière de le préciser ci-après (se référer aux conditions générales et cocher la/les option(s) correspondante(s)) :

### >Par courrier à l'adresse de l'adhérent, choisir une seule des propositions suivantes :

- envoi de tous les billets en courrier simple ;
- envoi des billets normaux en courrier simple et envoi des billets « non numérotés / duplicata impossible » en courrier recommandé à mes frais\* ;
- envoi de tous les billets en courrier recommandé à mes frais\*.

\*Attention : en cas de perte, vous ne pourrez prétendre plus que le remboursement de La Poste (458 € maxi). Pour les commandes d'un montant supérieur, nous vous conseillons de venir les retirer dans nos locaux

### >Retrait chez SELECTION LOISIRS (du lundi au vendredi sauf jours fériés, de 9 h 30 à 16 h 30), choisir une des deux propositions suivantes :

- retrait de tous les billets ;
- retrait des billets « non numérotés / duplicata impossible » et envoi des billets normaux en courrier simple.

### >Par courrier à l'adresse du spectateur

Rappel des conditions : saisir l'adresse personnelle lors de la commande, les frais de traitement étant prélevés sur le compte-dépôt (1,50€ les envois en courrier simple et 6,00 € pour les envois en recommandé).

Je confirme avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales de SELECTION LOISIRS et d'en avoir informé toutes les personnes effectuant les réservations. Toute modification apportée aux informations ci-dessus devra faire l'objet d'un écrit.

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature et cachet :



**SELECTION LOISIRS**

Bat. C - 3e Etage  
24 Rue de Dunkerque  
75010 PARIS - Tél. : 01 49 95 98 90

Association de Collectivité régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

[www.sloisirs.com](http://www.sloisirs.com)